

Exclusif 15 M€ pour financer le BUT3 et la création de 6 départements d'IUT (S. Retailleau à News Tank)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°299256 - Publié le 07/09/2023 à 15:18

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 08/09/2023 à 07:40



L'UBS va bénéficier de la création d'un département d'IUT à Pontivy. - © D.R.

Le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) va financer la création de nouveaux départements d'IUT (Institut universitaire de technologie) pour 1 M€ et débloquer 14 M€ afin d'accompagner la transformation des DUT (Diplôme universitaire de technologie) en BUT (Bachelor universitaire de technologie) « partout sur le territoire ». C'est ce qu'annonce [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, au cours d'un entretien à News Tank, le 07/09/2023. Un premier volet de cet échange porte sur les Esas (Enseignants du second degré affectés dans le supérieur) et fait l'objet d'un autre article.

« Nous avons mené un travail avec France Universités et l'Adiut (Assemblée des directeurs d'IUT) afin de répondre à tous les enjeux engendrés par la transformation des DUT en BUT qui avait été prévue sans moyens complémentaires », déclare la ministre.

En juin 2023, [Martial Martin](#), président de l'Adiut, s'inquiétait dans un entretien à News Tank des moyens disponibles alors que les premiers étudiants arrivent en BUT3 en cette rentrée. La hausse des effectifs de +25 %, « est plus ou moins absorbable selon les IUT sur un plan RH (Ressources humaines) et bâtiminaire », indiquait-il. Il estimait à 40 le nombre d'IUT en difficulté.

Les 15 M€ du MESR seront débloqués dès 2023, puis en 2024, et « soclés » dans les dotations des établissements. Ils visent plus particulièrement à aider au déploiement de la 3^e année de BUT. « Ils bénéficieront à 38 IUT sélectionnés selon deux critères : le taux d'encadrement et la stabilité de l'équipe pédagogique interne pour le déploiement de la réforme. Les premiers moyens seront débloqués dès 2023 et ensuite en 2024 », précise la ministre.

Création de six départements d'IUT dans cinq domaines

« Nous avons décidé d'accompagner l'ouverture de nouveaux départements d'IUT dans cinq domaines qui correspondent à des métiers en tension. Il s'agit aussi de mieux mailler le territoire en fonction des besoins du monde socio-économique », annonce Sylvie Retailleau à News Tank.

Les domaines concernés sont :

- Conditionnement et emballage.
- Sciences de la donnée.
- Transition énergétique.
- Robotique.
- Commerce.

Cela se traduira par la création de six départements de BUT à :

- Site de Châteaubriand (Université de Nantes) ;
- deux sur le site de Dole (Université de Franche Comté) ;
- site de Sarcelles (CY Cergy Paris Université) ;
- site Pontivy (Université Bretagne Sud) ;
- site Béziers (Université Paul Valéry) ;

Le million d'euros qui y sera consacré représente 560 places ouvertes.

Objectif de la réforme : 50 % de taux d'insertion

« Cette réforme du BUT est essentielle pour la professionnalisation du premier cycle. Les IUT ont fait du renforcement professionnel et construit les maquettes en approche par compétences avec un objectif de 50 % d'insertion à l'issue du BUT », rappelle Sylvie Retailleau.

« Nous suivrons aussi le taux de 50 % d'insertion professionnelle à l'issue des BUT. Pour cela nous disposons de deux outils :

- les COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance) que l'on déploie.
- Inersup [développé sur le modèle d'Inserjeunes, voir notre article] qui mesure les taux d'insertion à 6, 12, 18 et 24 mois."

S'agissant du taux de 50 % de bacheliers technologiques en BUT fixé par le MESR aux IUT et qui a suscité des tensions au lancement de la réforme du BUT, la ministre indique : «Aujourd'hui il est ancré et atteint dans une grande partie des IUT. C'est une vraie évolution."



Sylvie Retailleau

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Parcours

Depuis mai 2022

[Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche \(MESR\)](#)

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Depuis 2001

[Université Paris-Saclay \(EPE\)](#)

Professeure des universités

Janvier 2021 - mai 2022

[France Universités](#)

Présidente de la commission recherche et innovation

Mars 2020 - mai 2022

[Université Paris-Saclay \(EPE\)](#)

Présidente

Décembre 2018 - mai 2022

[France Universités](#)

Membre de la CP2U

Janvier 2019 - décembre 2019

[Université Paris-Saclay \(Comue\)](#)

Présidente

Mai 2016 - décembre 2018

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Présidente

Août 2011 - mai 2016

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Doyenne de la faculté des sciences

Juillet 2008 - août 2011

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences

2001 - 2008

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie)

1992 - 2001

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Maitresse de conférences

-

Établissement & diplôme

1992 - 1992

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Doctorat en sciences

1989 - 1989

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)

Agrégée de physique appliquée

Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - Màj le 25/05/2022 à 15:06



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat général ;• Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ;• DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ;• Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directrices générales : <ul style="list-style-type: none">• recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021).• enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Thierry Le Goff
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - Màj le 02/06/2022 à 09:35

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »